

DÉMOCRATIE Jusqu’au vendredi 16 mai 2025, les adhérents de la MSA, la sécurité sociale du monde agricole couvrant salariés, exploitants agricoles, retraités, sont appelés à élire leurs délégués cantonaux partout en France. Ces deux semaines de scrutin sont décisives.

Du 5 au 16 mai, **votez** pour vos délégués MSA !

Parce que faire entendre sa voix, c’est contribuer à faire vivre le modèle démocratique et solidaire de la MSA, les adhérents de la MSA sont appelés à voter depuis le 5 mai. Organisées tous les cinq ans, ces élections permettent de choisir les représentants locaux qui écouteront, défendront les droits des ressortissants de la MSA et participeront à la solidarité sur les territoires. Pour la caisse du Poitou, 300 délégués sont à élire, dans 19 cantons en Vienne et 17 dans



les Deux-Sèvres.

Les délégués de la MSA, véritables représentants du milieu rural

Implantés au cœur des ter-

ritoires, les délégués MSA sont les relais de proximité du monde agricole. Élus pour cinq ans, ces bénévoles portent des projets concrets au bénéfice direct des habi-

tants : accès aux soins, prévention de l’isolement, sécurité au travail, lutte contre les addictions... Ils incarnent la solidarité du premier kilomètre, soutenant

les personnes en difficulté (financière, familiale, professionnelle) et les accompagnant dans leurs démarches. Chaque année, ce réseau de terrain réalise près de 3 000 actions partout en France, au plus près des besoins locaux.

Une élection pour renouveler et renforcer la démocratie locale

Pour poursuivre ces actions et relever les défis quotidiens du monde agricole, l’ensemble des composantes relevant du régime de la MSA est invité à voter en ligne (sur electionsmsa2025.fr) ou par courrier, et ce jusqu’au vendredi 16 mai (lire ci-dessous).

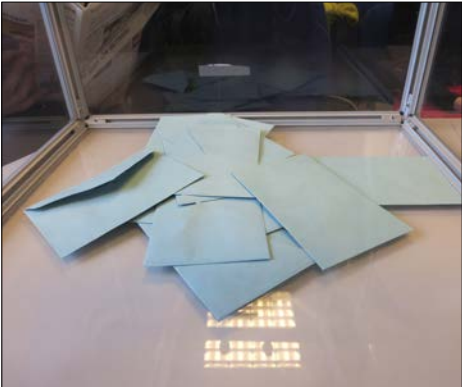
“J’encourage tous les adhérents à participer massivement à ces élections pour être représentés par leurs pairs et garantir la pérennité de notre modèle mutualiste. Ensemble, faisons de ces élections un moment fort pour nos territoires”, explique Jean-François Fruttero, président de la CCMSA.

MSA POITOU

Toutes les infos, les listes des candidats et les diverses démarches sont expliquées sur elections2025.msa.fr

PAS À PAS

Comment voter ?



Le matériel de vote

Votre courrier contient :
- Une lettre explicative avec les modalités de vote ;

- Les bulletins de vote et les professions de foi éventuelles des candidats de leur circonscription ;
- Une enveloppe de vote et une enveloppe pré-affranchie pour le vote par courrier ;
- Un identifiant pour le vote en ligne.

Voter en ligne

1. Munissez-vous de l’identifiant électeur, inscrit sur le courrier postal que vous a adressé la MSA et rendez-vous sur electionsmsa2025.fr, ou scannez le QR code positionné sur votre courrier postal ;
2. Une fois sur la plateforme de vote, saisissez votre identifiant électeur, puis votre date de naissance à six chiffres (ou, si vous êtes une personne morale du 3^e

- collège, les cinq derniers caractères de votre IBAN) ;
3. Saisissez votre adresse e-mail pour recevoir un code d’activation, et renseignez le code d’activation reçu par mail ;
 4. Sélectionnez les candidats de votre choix et confirmez votre choix en cliquant « je vote ».

Ou par courrier

Insérez votre bulletin de vote dans l’enveloppe pré-affranchie et déposez-le dans une boîte aux lettres de La Poste.

Vous n’avez pas le matériel de vote ? Adressez votre réclamation à : elections2025@poitou.msa.fr.

NOUVEAU !

PARTICULIERS, ENTREPRENEURS, AGRICULTEURS, CENTRES DE GESTION, NOTAIRES, AVOCATS, COLLECTIVITÉS, AUXILIAIRES DE JUSTICE

caracterres.fr

(le site des journaux agricoles du Poitou-Charentes)

est habilité pour les annonces légales

Publiez vos annonces légales en quelques clics pour parution :

- sur le journal de votre département (16 - 17 - 79 - 86)
- en ligne : sur caracterres.fr en choisissant le département où doit paraître l’annonce
- sur les 2 supports, papier ou web, de votre département

CARACTERRES.fr
L’actu rurale en Nouvelle-Aquitaine

La Vie Charentaise
Agriculture - Économie - Ruralité

Contact : 05 45 61 70 21
al.co.editions@reussir.fr

L’Agriculteur Charentais

Contact : 05 54 55 83 85
legales@agri17.fr

REUSSIR 79
AGRI

Contact : 05 86 03 13 22
annonce.legale@agri79.fr

Vienne Rurale

Contact : 05 45 61 70 21
al.co.editions@reussir.fr